

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 536



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	4
COMMISSION DELEGATIONS	7
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .	9
COMMISSION FEMININES.....	11
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET	
ENTREPRISE.....	13
COMMISSION FUTSAL	15
COMMISSION DES REGLEMENTS	18
COMMISSION SPORTIVE	20
COMMISSION TECHNIQUE	23

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 14 Décembre 2021

PROCÈS-VERBAL N° 536

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 8 décembre 2021

ISLE D'ABEAU 2 U17D3

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 10 décembre 2021

ES TARENTOISE U18F A8D1

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 27 Novembre 2021

ES TARENTOISE U18F A8D1

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

2ème Tour du Festival Isère

Du 4 décembre 2021

ST MARTIN D'URIAGE

GIERES 3

BAJATIERE

JARRIE 2

MONESTIER

MISTRAL 2

CHAMPAGNIER

UOP

ECHIROLLES 4

SEYSSINET 5

TOUR ST CLAIR 3

ISLE D'ABEAU 3

REVENTIN 4

CHEYSSIEU

MOS 3R 3

ST QUENTIN FALLAVIER

BEAUREPAIRE 2

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

1er Tour Challenge National

Du 6 Novembre 2021

GRESIVAUDAN

JARRIE CHAMP

BOURGOIN

CORBELIN

DOLOMIEU

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr

REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 14 décembre 2021 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°536

Président : **SABATINO Joseph**
Présents : KODJADJANIAN Jean Marie
VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic,, YUKSEL Ferdinand, FERNANDES Carlos,
GUIRADO PATRICO Nathan , CUSANNO Stephane
Excusés : LALO Aboubakar , DOUVILLE Eric FARKAS Léo , AKYUREK Mustafa

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

- **Important :** Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

- Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)
 - Rapport non conforme : amende 10 €
 - Rapport non envoyé : amende 30 €
 - Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014). Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus.

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignements, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

- Candidatures reçues : 2 ème session
- Rapports reçus tutorats/ (règlement apres réception des 4 rapports de tutorat)
- DAPPEL Didier sur ZEYBEK Kenan 4/4
ROUSSILLON Alain sur PIRAs Vanessa ¼
BESSAOUD Amar sur SAYER Léa

DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	mustaky38@yahoo.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

- 2ème formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022. <https://isere.fff.fr/simple/stage-formation-initiale-darbitre-janvier-2022/>

NOTES AUX ARBITRES

Important Hte :

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passé une date de 7 jours (vers le 17 du mois), vous n'avez toujours pas été réglé, à ce moment là, appeler le secrétariat du district pour régularisation.

Monsieur GUIRADO PATRICO Nathan est joignable sur le N° 06-21-31-09-49

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables.

Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable.

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances.

COURRIERS CLUBS

ST CASSIEN : Lu et noté transmis au désignateur concerné.

AS GRESIVAUDAN : BOURGOIN JALLIEU : Félicitent les arbitres lors de leurs rencontre. La commission prend note.



RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION** : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 14 Décembre 2021 à 18H

PROCÈS-VERBAL N°536

Président : CICERON Fabien
Présents : DUTCKOWSKI Yohan
Excusé : CICERON Fabien
Absents : HESNI Mohammed, AGACI Franck

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDES DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

MESURES COVID POUR LES DÉLÉGUÉS

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification des pass sanitaires auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match**.

DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 18 ET 19 DECEMBRE 2021				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D5 POULE D	CORBELIN 2	LES AVENIERES 2	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AU CLUB DE CORBELIN
SENIORS D3 POULE A	CROLLES FC 2	ST PAUL DE VARCES	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D1 POULE A	EYBENS 2	TOUR ST CLAIR 2	LAZZAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	FC2A	SASSENAGE	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	ASIEG	VILLENEUVE	LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION

SENIORS D1 POULE A	VERSOUD	BALMES NORD ISERE	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	MURETTE	ST ANDRE LE GAZ	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	GIERES 2	VALLEE GRESSE 2	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VEZERONCE	ST MATIN D'HERES	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VALLEE GUIERS 2	COTE ST ANDRE 2	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	CROLLES	JARRIE CHAMP	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	FORMAFOOT	ESTRABLIN	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	REVENTIN	ST MAURICE EXIL	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	MOS3R 2	ECHIROLLES 3	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	CHARVIEU 2	NIVOLAS	HESNI MOHAMMED	CAISSE DE PEREQUATION

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 14 Décembre 2021 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N° 536

Président : M. Mallet
Présents : M. Montmayeur
Excusés : J.P Bert ; F. Agaci

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ;
Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022 , les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied ; vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 535 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées

Abbaye ; Artas ; Ascol foot38 ; Asieg ; Balmes Nord.Isère ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beurepaire ; Beauvoir Royas ; Bilieu ; Bourbre ; Cassolard ; Chabons ; Charvieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Creys-Morestel ; Crolles ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; EG2F ; Estrablin ; Faramans ; Forma-foot ; Frogès ; Gieres ; Isle d'Abeau ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champ ; La Batie Divisin ; La Murette ; La Sure ; Lauze ; L.C.A ; Liers ; Manival ; Miribel ; Moirans ; MOS3R ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Oyeu ; Pays

Allevard ; Poisat ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ro-Claix ; Ruy Montceau ; Seyssinet ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Etienne de Crossey ; St Geoire en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la cote ; St Joseph de Riviere ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Herès ; St Paul de Varces ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Tignieu ; Tullins ; Tunisiens St Martin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ; USVO ; Vallée Bleue ; Vallée de l'Hien ; Vareze ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vezeronce ; Vinay ; Voiron Moirans ; Vourey sport.

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cessieu ; Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; ECBF ; Eyzin Pinet ; La Cote St André ; St Martin d'Uriage ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL N °536

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

COURRIERS : LA ROCHETTE, REVENTIN, SUD ISERE, F C 2A, COLLINES, FORMAFOOT B V, VOIRON / MOIRANS, CROLLES, GT A C N D, ESTRABLIN, VILLE DE GRENOBLE, LIERS, G A P S, BELLEY, E S TARENTEISE, DOMENE

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la **COMMISSION FEMININES**

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Catégorie, Niveau, Poule et date du match

Bien penser à envoyer vos courriers à l'en tête de votre club.

TERRAINS NON TRACES / DUREE DES MATCHS

RAPPEL

Les terrains pour les compétitions à 8 doivent être tracés ou être matérialisés par des cônes, piquets de coins en place.

La durée des matchs est de 2 x 45 Mn (8 et 11)

Suite à diverses remontées ou observations d'absence de traçage et de temps de jeu, la commission des règlements a été avisée, en cas de nouveau manquement, le club fautif sera convoqué et sanctionné

La participation à un championnat implique le respect des règlements.

ATTENTION

La F M I est opérationnelle depuis la 1e journée de la 2e phase, la non utilisation de celle-ci sera passible d'une amende de 75 €,

Cela concerne les championnats seniors à 8, U 18 et U 15

Les tablettes ne sont pas fournies par le district

Lorsque le match n'est pas joué, bien penser à faire la tablette en marquant match non joué

Marc Mallet est à votre écoute jusqu' au vendredi afin de vous aider en cas de problème.

FEMININES SENIORS A 11 / 8 / U18 / U 15

Les reports des matchs seront disponibles sur le site en fin de semaine.

FEMININES SENIORS A 11

D2

1e journée

DOMENE – BOURBRE se déroulera à 12H 30 à DOMENE

CHAMPIONNAT U 18

E S TARENTOISE : forfait général

COUPE U 15

1e tour Poule B

NIVOLET - ST PIERRE SPORT le 11 Février

COUPE U 18

1e tour Poule A

GT FF ECHIROLLES exempt remplace

E S TARENTOISE

G A P S - GT FF ECHIROLLES se jouera le

29 Janvier

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U15 et U18 débutera lors de la 2e phase Pour les différentes modalités, renseignements sur le site :

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

FESTIVAL U 13

Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le challenge U 13 avant le 9 Janvier

Selon le nombre d'équipes, il y aura un tour de cadrage le 29 Janvier

Les ententes sont acceptées mais ne pourront participer à la finale régionale.

Inscrits :

G U C, GT A C N D, SUD ISERE, EYBENS

FUTSAL U 13

Le plateau prévu à ST SIMEON DE BRESSIEUX est annulé

Celui de SUD ISERE, prévu en février est pour l'instant maintenu.

U 12

Certains plateaux auront lieu le 18 Décembre.

Organisation

Site de 5 équipes : 4 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Site de 4 équipes : 3 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Les hors-jeu sont déterminés à la ligne médiane



PLÉNIÈRE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier à 09h30

Appel à candidature est faite aux clubs pour organiser cette plénière.

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 14 décembre 2021 à 19h00

PROCÈS-VERBAL N° 536

Président : Patrick MONIER
Présent : Cédric DOLCETTI
Excusé : Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

71. Mairie de Sassenage : noté, arrêté municipal.

72. Brézins : noté, match vs Poisat reporté (arrêté municipal).

73. Ville de Grenoble : noté, terrains.

74. ASPTT 1 La Poste : noté, voir rubrique Notes aux clubs.

75. Fontaine Les Îles : noté, voir rubrique Notes aux clubs.

76. Jarrie-Champ : noté, report suite décision bureau du District.

77. GSE : noté, match du 20/11/2021 vs ASPTT 2 ST reporté.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTES AUX CLUBS

Protocole Covid : le protocole FFF Covid pour les seniors est de 4 cas avérés sur 7 jours glissants pour reporter vos matches. Envoyer les justificatifs au District (tests PCR, mise à l'isolement des cas contacts de l'équipe par l'ARS...).

Matches en retard : les matches en retard seront reprogrammés par la commission et les calendriers réajustés.

COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11

1/32ème de finale. Hospitaliers de Valenciennes (59, district Escaut) – Air Liquide (38).

Samedi 18/12/2021, 14h00. Stade universitaire du Mont-Houy à Aulnoy-Lez-Valenciennes.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T02. ASPTT 1 La Poste - GSE.

Lundi 10/01/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ03. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 20/12/2021, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ02. ASPTT 2 ST – GSE : match du 20/12/2021 reporté à une date ultérieure.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 10/01/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Liste des matches en retard

J01. GSE – CEA Grenoble.

J02. ASPTT 2 ST – GSE.

J03. CEA Grenoble – Air Liquide : 20/12/2021.

J03. ASPTT 1 La Poste- ASPTT 2 ST.

J04. Air Liquide – GSE.

J04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

J06. ASPTT 2 ST – Air Liquide : 10/01/2022.

J07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

J07. GSE – ASPTT 2 ST.

J08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

J08. Air Liquide – CEA Grenoble.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T06. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Lundi 20/12/2021, 20h00. Villeneuve, Grenoble.

T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.

Lundi 10/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/01/2022

T05. Brézins – Poizat.

T05. Touvet-Terrasse – Saint-Martin d'Hères.

T05. Villeneuve – FCVVG (Villard-Bonnot).

T05. Champagnier 1 – Jarrie-Champ 2.

T05. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-

Commiers.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Lundi 20/12/2021, 20h00. Bachelard.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/01/2022

J06. Abbaye – Eybens.

J06. Jarrie-Champ 1 – Saint-Martin d'Uriage.

J06. Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 1.

J06. Fasson – Bilieu.

J06. Exempt : Métropolitains.

Liste des matches en retard

J02. Bilieu – Métropolitains.

J05. Saint-Martin d'Uriage – Bilieu.

J05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1 : 20/12/2021.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/01/2022

Poule A, J06. Jarrie-Champ 2 – Champagnier 1.

Poule A, J06. Rachais 2 – Brézins.

Poule A, J06. Deux Rochers 2 – Villeneuve.

Poule A, J06. Exempt : Poisat.

Poule B, J06. Rachais 1 – FCVBG (Villard-Bonnot) : 20 ou 21/12/2021.

Poule B, RJ02. Saint-Georges-de-Commiers – FCVBG (Villard-Bonnot).

Poule B, RJ02. Touvet-Terrasse – Rachais 1.

Poule B, J06. Turcs de Grenoble – Fontaine Les Îles.

Poule B, J06. Exempt : Champagnier 2.

Liste des matches en retard

Poule A, J03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.

Poule A, J05. Brézins – Deux Rochers 2.

Poule B, J06. Rachais 1 – FCVBG (Villard-Bonnot) : lundi 20/12/2021 ou mardi 21/12/2021.

Poule B, J07. FCVBG (Villard-Bonnot) – Touvet-Terrasse. Si Rachais 1 indisponible le 20/12/2021, possibilité de jouer lundi 20/12/2021 ou mardi 21/12/2021.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 14 Décembre 2021 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°536

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe :
06-99-88-64-01

COURRIERS :

USVO : Lu et noté.

RC Alpin : Lu et noté

INFO :

6° journée de D1 Futsal reportée Semaine 5 soit du 31/01/2022 au 06/02/2022.



COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL SÉNIOR :

Au regard du peu de dates disponibles, la Commission décide d'annuler la compétition pour cette saison 2021/2022.

COUPE NATIONALE FUTSAL :

Futsal Pont de Claix / Condrieu Futsal Club : Le samedi 18/12/21 à 18h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Caluire Futsal Club / Vie et Partage : Le samedi 18/12/21 à 14h30.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL U13 ; U15 ; U17 ET FÉMININES

(sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes ; USVO : 5 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

U17 : US La Murette : 4 équipes ; USVO : 2 équipes

FÉMININES SÉNIORS :

US La Murette : 1 équipe.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclub dans les 48h.

RAPPEL :

Hormis la première journée de championnat, pour tout report de rencontre la Commission Futsal et le District doivent être prévenus par mail au moins 15 jours avant la date de la rencontre à reporter.

1° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL :

Les horaires affichés sont l'heure du début des rencontres.

Académie des Collines / Espoir Futsal 38 : **Reporté pour cause de Coupe Nationale Futsal**

FC Voironnais / Futsal Picasso : **Reporté à une date ultérieure**

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

5° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 29/11 AU 05/12/21):

Etoile Futsal Fontaine / Mistral Grenoble 2 : **Repoté à une date ultérieure**

6° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 06/12 AU 12/12/21):

Espoir Futsal 38 / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 11/12/21 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).
FC Voironnais / Futsall des Géants 2 : Le dimanche 12/12/21 à 15h00 (gymnase Lafaille, Coublevie).
Futsal Picasso / Futsal Voreppe : Le vendredi 10/12/21 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).
Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 13/12/21 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).
Etoile Futsal Fontaine / Mistral Grenoble1 : date et heure à définir (gymnase Aristide Bergès, Seyssinet).
Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 10/12/21 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
Academie des Collines / RC Alpin 2 : match inversé et joué le 28/11/21 à Moirans.

7° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 13/12 AU 19/12/21):

Futsall des Géants 2 / Futsal Pont de Claix : Le mercredi 15/12/21 à 20h30 (gymnase des Saules, Grenoble).
RC Alpin 2 / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 19/12/21 à 18h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).
Mistral Grenoble 1 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 17/12/21 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
Futsal club United / Futsal Picasso : Le samedi 18/12/21 à 19h00 (gymnase des Collines, Chirens).
Etoile Futsal Fontaine / FC Voironnais : Forfait d'Etoile Futsal Fontaine.
Futsal Voreppe / Espoir Futsal 38 : Le samedi 18/12/21 à 19h00 (gymnase L'Arcade, Voreppe).
Nuxerete Fs 38 2 / Exempt.
Exempt / Académie des Collines.

8° JOURNÉE DE CHAMPIONNAT D1 FUTSAL (DU 03/01 AU 09/01/22):

FC Voironnais / Académie des Collines : Le dimanche 09/01/22 à 15h00 (gymnase Lafaille, Coublevie).
Futsal Pont de Claix / Espoir Futsal 38 : Le lundi 03/01/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).
Futsall des Géants 2 / Futsal Picasso : Le mercredi 05/01/22 à 20h30 (gymnase des Saules, Grenoble).
Mistral Grenoble 1 / Nuxerette Fs 38 2 : Le vendredi 07/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
RC Alpin 2 / Exempt.
Futsal club United / Mistral Grenoble 2 : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase des Collines, Chirens).
Futsal Voreppe / Etoile Futsal Fontaine : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).
Exempt / Vie et Partage 2.

Veillez également nous confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 14 DECEMBRE 2021 à 15 h 00

PROCÈS-VERBAL N° 536

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Daniel HUGOT,

Excusés : Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN

COURRIERS

VALLEE du GUIERS – U20 : bien noté. Impossible pour la Commission d'ouvrir quelque dossier que ce soit ; les joueurs cités ne figurant pas sur la feuille de match.

E.S. TARENTOISE : forfait général U18F à la date du 14/12/2021.

DERNIERE RELANCE : ATTENTE de JUSTIFICATIFS COVID

- **BOURBRE ASF / FORMAFOOT B. V. – SENIORS FEMININES - D2 – POULE A – Match du 21/11/2021**

Manque document de **FORMAFOOT B. V.**

- **NOTRE DAME DE MESSAGE – U6 U15 – Matchs du 28/11/2021**

Manque document de **NOTRE DAME de MESSAGE.**

Ces documents sont à retourner au secrétariat du District de l'Isère de Football : district@isere.fff.fr avant **lundi 20 décembre 2021**, dernière relance sous peine de match perdu.

PASS SANITAIRE – RAPPEL

Jeudi 30 septembre 2021 : entrée en vigueur du pass sanitaire pour les 12-17 ans

Un décret publié au *Journal officiel* le 30 septembre 2021 précise que les personnes mineures âgées d'au moins douze ans et deux mois doivent présenter un **pass sanitaire** dans les établissements, lieux, services et événements où il est exigé. Un délai de deux mois est accordé afin de permettre aux adolescents à peine âgés de 12 ans au 30 septembre 2021 de se faire entièrement vacciner contre le Covid-19.

Il est également rappelé que l'obligation de pass sanitaire s'applique à la pratique en compétition et lors des séances d'entraînement.

DOSSIERS

N° 12 : SASSENAGE / ASIEG – U20 – D2 – POULE A - Match du 4/12/2021.

Le club de SASSENAGE a écrit : « Je soussigné(e) BOUSBIH DRISS licence n° 2547377200, capitaine du club U.S. SASSENAGEOISE F. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs HOUCINE NAIT YAHIA, RENAUD MISSIONE, ANDY RASOANAIVO, du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période. »

Réserve confirmée par courriel en date du 6/12/2021

DECISION :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SASSENAGE pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 5 joueurs du club de ASIEG possèdent une licence avec cachet mutation dont 3 joueurs avec un cachet mutation hors période.
- Attendu l'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de ASIEG pour en reporter le bénéfice au club de SASSENAGE.

ASIEG : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

SASSENAGE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 3 /4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 13 : EYBENS 3 / LE VERSOUD – U17 – D2 – POULE A - Match du 4/12/2021.

Le club de le VERSOUD a écrit : « Je soussigné(e) DASILVA BATISTA JOAQUIM licence n° 2548510466 Dirigeant responsable du club F. C. VERSOUD formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O.C. D'EYBENS, pour le motif suivant : des joueurs du club O.C. D'EYBENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Réserve confirmée par courriel en date du 6/12/2021

DECISION :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LE VERSOUD pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

2ème partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club d'EYBENS,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.

- L'équipe U18-R2 a joué le 5/12/2021 contre GFA RUMILLY VALLIERES, le même week-end.
- L'équipe U17-D1 a joué le 4/12 contre SEYSSINS, le même week-end.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe U16-R2- contre SEYSSINS a eu lieu le 20/11/2021.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 DECEMBRE 2021 à 14h00

PROCÈS-VERBAL N°536

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard.
Absent : Amar Remli

RAPPEL DES HORAIRES DE MATCHS POUR U6 À U20

Article 8 - Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) : Ils doivent débiter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 : Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13 : Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.

4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Foot-clubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs. 8-4-2

- Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Footclubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. 8-4-3

- Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive sérieux et motivé L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.

U13

Challenge Festival Isere

2eme tour : 24 matchs non joués reprogrammés le 29/01

3eme tour : tour partiel le 29/01 dans les groupes ou la totalité ou une majorité de matchs du 2eme tour ont eu lieu

Les autres matchs du 3eme tour se joueront le 26/02

Championnat : la J4 est reportée au 5/02

Les journées suivantes sont décalées et la J14 sera jouée le 11/06

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88

U15 A 8

Pour les clubs intéressés pour jouer à 8 merci de se faire connaître pour les inscriptions pour la deuxième phase ; pour l'instant nous avons Bourg d'Oisans et Mistral.

Les clubs jouant déjà à 8 merci de confirmer l'inscription pour la deuxième phase par mail

Reprogrammation de la journée 7 du 11/12 /21 consultable sur le site

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U15

D1 Poules A et B : Reprogrammation de la journée 9 du 11/12 /21 consultable sur le site

D2 et D3 : Reprogrammation de la journée 2 du 11/12 /21 consultable sur le site ainsi que les matchs non joués

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

D1 : Les matchs non joués et la journée 3 ont été reprogrammés. Voir les nouvelles dates sur le site.

D2/D3 : Tout les matchs et les journées sont reprogrammés voir les dates sur le site.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

U20

Les programmations des matchs en retard ainsi que de la journée du 11 Décembre sont consultables sur le site. Concernant la poule B de D2, la programmation de certains matchs en retard sera faite ultérieurement.

Responsable Gérard BOUAT 06.08.33.54.49.

SENIORS

La commission a effectué le report des matchs non joués.

La première date de report est le 19 décembre pour certaines équipes.

Regardez la programmation des rencontres sur le site.

Je rappelle que si vous n'avez pas un arrêté municipal, vous devez obligatoirement passer par les délégués de secteurs pour reporter un match.

La liste des délégués de secteur est sur le site.

Des clubs font des reports de leur plein gré.

Le règlement des terrains impraticable n'a pas changé avec le covid.

Attention aux matchs perdus par pénalités.

Responsable Michel Vachetta 06.25.31.32



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL N°536

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN JANVIER 2022

CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF 20 ET 21 JANVIER 2022 À SASSENAGE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

CERTIFICATION CFF2 27 JANVIER 2022 À ST ISMIER

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LAINÉ Stephane	A.C. SEYSSINET PARISET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

CFF3 -Du 07/02/2022 au 11/02/2022 U.S. BEAUREPAIROISE
CFF1 -Du 21/02/2022 au 24/02/2022 VALLEE DU GUIERS F.C.
CFF2 -Du 10/03/2022 au 18/03/2022 ST MARCELLIN
CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE